

Rapport financier 2008



# Bilan consolidé IFRS au 31 décembre 2008

## Actif

(en milliers d'euros)	Note	Exercice 2008		Exercice 2007
		Montant brut	Amort. Prov.	Montant net
				Montant net
<b>Actifs non courants</b>				
Immobilisations incorporelles	1	104 590	59 185	45 405
Goodwill	2	620 598	13 397	607 201
Immobilisations du domaine concédé	3	11 286	5 453	5 833
Immobilisations corporelles	4	3 356 250	1 891 482	1 464 768
Immeubles de placement	5	13 145	7 082	6 063
Participations dans les entreprises associées	6	20 794	23	20 771
Autres actifs financiers non courants	7-14	165 717	36 666	129 051
Impôts différés actifs non courants	19	97 690		97 690
<b>Total actifs non courants</b>		<b>4 390 070</b>	<b>2 013 288</b>	<b>2 376 782</b>
<b>Actifs courants</b>				
Stocks et travaux en cours	8-10	417 867	29 703	388 164
Clients et autres créances d'exploitation	10	6 689 898	238 567	6 451 331
Autres actifs courants	10	246 664	2 333	244 331
Actifs d'impôt exigible	10	59 996		59 996
Impôts différés actifs courants	19	118 391		118 391
Actifs financiers courants	14	20 217		20 217
Actifs financiers de gestion de trésorerie	9-14	1 763 346		1 763 346
Disponibilités et équivalents de trésorerie	9-14	1 219 486		1 219 486
<b>Total actifs courants</b>		<b>10 535 865</b>	<b>270 603</b>	<b>10 265 262</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>14 925 935</b>	<b>2 283 891</b>	<b>12 642 044</b>

# Bilan consolidé IFRS au 31 décembre 2008

## Passif

(en milliers d'euros)

	Note	Exercice 2008	Exercice 2007
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		148 806	148 806
Primes liées au capital		54 333	54 333
Réserves consolidées		519 612	454 237
Résultat net		488 456	411 217
Acompte sur dividende		(163 129)	(111 605)
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>		<b>1 048 078</b>	<b>956 988</b>
Intérêts minoritaires		204 200	181 056
<b>Total capitaux propres</b>		<b>1 252 278</b>	<b>1 138 044</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions pour retraite et autres avantages au personnel	11	139 675	132 696
Provisions pour risques non courantes	12	63 607	53 619
Emprunts participatifs et obligataires	14		147
Autres emprunts et dettes financières	14	500 717	428 756
Autres passifs non courants		62 617	35 429
Impôts différés passifs non courants	19	56 035	18 339
<b>Total passifs non courants</b>		<b>822 651</b>	<b>668 986</b>
<b>Passifs courants</b>			
Provisions pour risques courantes	12	1 203 870	1 026 579
Fournisseurs	10	4 353 489	3 956 214
Autres passifs courants	10-13	4 293 431	3 753 317
Passifs d'impôt exigible	10	137 727	112 401
Impôts différés passifs courants	19	17 374	18 252
Dettes financières courantes	14	561 224	609 415
<b>Total passifs courants</b>		<b>10 567 115</b>	<b>9 476 178</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>12 642 044</b>	<b>11 283 208</b>

# Compte de résultat consolidé IFRS

Pour la période du 01/01/2008 au 31/12/2008

(en milliers d'euros)	Note	Exercice 2008	Exercice 2007
<b>Chiffre d'affaires</b>	15	<b>14 819 604</b>	<b>13 027 231</b>
Produits des activités annexes	16	116 122	122 574
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>14 935 726</b>	<b>13 149 805</b>
Achats consommés		(3 665 984)	(3 092 007)
Sous-traitance et autres charges externes		(6 950 246)	(6 392 371)
Charges de personnel		(2 906 181)	(2 486 601)
Impôts et taxes		(139 542)	(131 547)
Autres produits et charges opérationnels		13 977	35 257
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(561 457)	(437 714)
<b>Résultat opérationnel sur activité</b>	16	<b>726 293</b>	<b>644 822</b>
(en % du CA)		4,90 %	4,95 %
Paiements en actions	17	(41 231)	(41 293)
Perte de valeur des goodwill		(582)	(68)
Part du Groupe dans les entreprises associées		2 807	4 486
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>687 287</b>	<b>607 947</b>
(en % du CA)		4,64 %	4,67 %
Coût de l'endettement financier brut		(50 804)	(36 901)
Produits financiers des placements de trésorerie		91 523	73 575
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>40 719</b>	<b>36 674</b>
Autres produits financiers	18	117 547	61 889
Autres charges financières	18	(89 318)	(41 210)
Charge nette d'impôts	19	(227 585)	(219 725)
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>528 650</b>	<b>445 575</b>
Part des minoritaires		40 194	34 358
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>488 456</b>	<b>411 217</b>
(en % du CA)		3,30 %	3,16 %
Nombre d'actions		18 600 811	18 600 811
<b>Résultat par action (en euros)</b>		<b>26,26</b>	<b>22,11</b>

# Tableau des flux de trésorerie IFRS

Comptes consolidés au 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)	528 650	445 576
Dotations nettes aux amortissements	335 222	280 123
Dotations nettes aux provisions	43 323	15 670
Paiements en actions (IFRS 2)	(17 819)	4 060
Résultat de cession	(58 077)	(36 020)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de change	(1 462)	(5 669)
Quote-part de résultat des entreprises associées et dividendes des sociétés non consolidées	(4 911)	(6 810)
Coûts d'emprunts immobilisés	32	12
Coût de l'endettement financier net	(40 719)	(36 674)
Charge d'impôts (y compris impôts différés)	227 585	219 725
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts</b>	<b>1 011 824</b>	<b>879 993</b>
Variation du B.F.R. et des provisions courantes	535 098	521 255
Impôts payés	(208 878)	(179 829)
Intérêts financiers nets versés	43 459	34 689
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>	<b>1 381 503</b>	<b>1 256 108</b>
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(523 708)	(445 295)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	38 284	59 240
Acquisition d'immobilisations financières	(147 500)	(591 397)
Cession d'immobilisations financières	48 907	33 154
Incidence nette des variations de périmètre	70 619	181 404
Variation des créances financières sur PPP/concessions	(36 702)	(3 593)
Dividendes reçus des entreprises associées et des sociétés non consolidées	4 112	4 237
Autres	6 792	408
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>(539 196)</b>	<b>(761 842)</b>
Sommes reçues des minoritaires lors des augmentations de capital	988	2 031
Dividendes distribués par VINCI Construction	(315 098)	(211 118)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(10 641)	(6 848)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	74 492	223 833
Remboursements d'emprunts	(14 957)	(192 533)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et dettes financières courantes	(586 364)	96 456
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>(851 580)</b>	<b>(88 179)</b>
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>(9 273)</b>	<b>406 087</b>
Trésorerie nette à l'ouverture	957 786	576 421
Autres variations	(58 022)	(24 722)
<b>Trésorerie nette à la clôture</b>	<b>890 491</b>	<b>957 786</b>
<b>Trésorerie nette à la clôture</b>	<b>890 491</b>	<b>957 786</b>
Actifs financiers de gestion de trésorerie	1 763 346	1 144 296
Prêts et créances collatéralisées et autres actifs financiers	894	904
Dettes financières non courantes	(475 259)	(426 809)
Autres dettes financières courantes (hors découverts)	(221 835)	(182 093)
Juste valeur des produits dérivés nets	(19 605)	2 294
<b>Excédent financier net à la clôture</b>	<b>1 938 032</b>	<b>1 496 378</b>

# Variation des capitaux propres

Capitaux propres (comptes consolidés au 31 décembre 2008)

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat net	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Minoritaires	Total
<b>Au 31 décembre 2006</b>	<b>148 806</b>	<b>54 333</b>	<b>260 714</b>	<b>4 113</b>	<b>351 697</b>	<b>166</b>	<b>819 829</b>	<b>148 100</b>	<b>967 929</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent			351 697		(351 697)				
Dividendes distribués			(99 513)				(99 513)	(6 848)	(106 361)
Acompte sur dividende			(111 605)				(111 605)		(111 605)
Résultat de l'exercice					411 217		411 217	34 358	445 575
Instruments financiers : variations de juste valeur						559	559	190	749
Paievements en actions (IFRS 2)			3 872				3 872		3 872
Écarts de conversion			(3 081)	(24 363)			(27 444)	(1 310)	(28 754)
Incidence des acquisitions de minoritaires postérieures à la prise de contrôle			(40 706)				(40 706)		(40 706)
Variations de périmètre et divers			(512)			1 291	779	6 566	7 345
<b>Au 31 décembre 2007</b>	<b>148 806</b>	<b>54 333</b>	<b>360 866</b>	<b>(20 250)</b>	<b>411 217</b>	<b>2 016</b>	<b>956 988</b>	<b>181 056</b>	<b>1 138 044</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent			411 217		(411 217)				
Dividendes distribués			(151 969)				(151 969)	(10 641)	(162 610)
Acompte sur dividende			(163 129)				(163 129)		(163 129)
Résultat de l'exercice					488 456		488 456	40 194	528 650
Instruments financiers : variations de juste valeur						288	288	(6 991)	(6 703)
Paievements en actions (IFRS 2)			4 846				4 846		4 846
Écarts de conversion			4	(86 154)			(86 150)	(1 531)	(87 681)
Variations de périmètre et divers			(2 627)	1 310		65	(1 252)	2 113	861
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>148 806</b>	<b>54 333</b>	<b>459 208</b>	<b>(105 094)</b>	<b>488 456</b>	<b>2 369</b>	<b>1 048 078</b>	<b>204 200</b>	<b>1 252 278</b>

# Sommaire

A. Principes comptables et méthodes d'évaluation	8
<b>1. Principes généraux</b>	8
<b>2. Méthodes de consolidation</b>	9
<b>3. Règles et méthodes d'évaluation</b>	11
B. Acquisitions d'entreprises	20
<b>Acquisition de Taylor Woodrow Construction</b>	20
C. Notes relatives au bilan et au compte de résultat	21
<b>1. Immobilisations incorporelles</b>	21
<b>2. Goodwill</b>	21
<b>3. Immobilisations du domaine concédé</b>	22
<b>4. Immobilisations corporelles</b>	22
<b>5. Immeubles de placement</b>	23
<b>6. Participations dans les entreprises associées</b>	24
<b>7. Autres actifs financiers non courants</b>	24
<b>8. Stocks et travaux en cours</b>	24
<b>9. Actifs financiers de gestion de trésorerie, disponibilités et équivalents de trésorerie</b>	25
<b>10. Besoin (excédent) en fonds de roulement</b>	25
<b>11. Engagements de retraite et autres avantages au personnel</b>	26
<b>12. Provisions pour risques et charges</b>	27
<b>13. Autres passifs courants</b>	28
<b>14. Excédent financier net et ressources de financement</b>	28
<b>15. Chiffre d'affaires</b>	30
<b>16. Résultat opérationnel sur activité</b>	31
<b>17. Paiements en actions</b>	31
<b>18. Autres produits et charges financiers</b>	32
<b>19. Analyse de la charge nette d'impôts</b>	33
<b>20. Contrats de construction</b>	33
<b>21. Transactions avec les parties liées</b>	34
<b>22. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus</b>	35
<b>23. Effectifs et droit à la formation</b>	35
<b>24. Litiges et arbitrages</b>	36
<b>25. Liste des sociétés consolidées</b>	37
<b>Rapport des commissaires aux comptes</b>	41

# Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2008

## A. Principes comptables et méthodes d'évaluation

### 1. Principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2008 sont établis conformément aux normes IFRS et telles qu'approuvées par l'Union européenne à cette date.

Les principes comptables appliqués par le Groupe au 31 décembre 2008 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2007, à l'exception :

- ▶ des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008 (voir note A.1.1. « Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 »),
- ▶ du changement de méthode comptable relatif à l'application par anticipation de l'interprétation IFRIC 12 (voir note A.1.2. « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession »).

#### 1.1. Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008

##### 1.1.1. IFRIC 11 : Actions propres et transactions intragroupe

Cette interprétation précise les conditions de comptabilisation des charges sur paiements en actions (IFRS 2) dans les filiales d'un groupe, dès lors que ces paiements sont effectués au travers d'actions de la société mère.

Les principes comptables de VINCI Construction étaient déjà conformes à cette interprétation.

##### 1.1.2. IFRIC 14 : Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum

Cette interprétation précise, dans le cas où l'actif financier d'un fonds de pension devient excédentaire, dans quelles conditions (i.e. remboursements ou diminutions des cotisations futures) cette situation peut permettre de comptabiliser une créance dans la société concernée. Par ailleurs, l'existence d'une obligation de financement minimum du fonds de pension peut limiter le montant de la créance comptabilisée ou, le cas échéant, donner lieu à la constatation d'un passif complémentaire.

L'application de cette interprétation n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008.

### 1.1.3. IAS 39 et IFRS 7 : Reclassement d'actifs financiers - Amendement du 27 novembre 2008

Les modifications qui ont été apportées à IAS 39 et à IFRS 7 permettent, dans des circonstances rares, de reclasser dans d'autres catégories d'actifs certains instruments financiers détenus à l'origine à des fins de transaction. La crise financière actuelle est considérée comme une circonstance rare pouvant justifier que les entreprises fassent usage de cette possibilité.

Cet amendement n'a pas trouvé à s'appliquer dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008.

## 1.2. Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession

L'interprétation IFRIC 12, publiée en novembre 2006, a été adoptée par les membres de l'Accounting Regulatory Committee (ARC) le 6 novembre 2008 et devrait faire l'objet d'une ratification par la Commission européenne au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2009. Considérant que cette interprétation permet de fournir une meilleure information financière, VINCI Construction a choisi d'en appliquer les principes dès la clôture 2008.

### 1.2.1. Traitement comptable des contrats de concessions selon IFRIC 12

► Le champ d'application d'IFRIC 12 couvre les contrats de concession exploités dans le cadre d'un service public pour lesquels le concédant est réputé exercer un contrôle sur les actifs exploités. Le contrôle de l'infrastructure par le concédant existe si les critères suivants sont réunis :

- le concédant contrôle ou réglemente les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure, détermine les bénéficiaires de ces services et fixe le mode de rémunération du concessionnaire,
  - le concédant contrôle la valeur résiduelle de l'infrastructure au terme du contrat.
- Selon les termes de cette interprétation le concessionnaire exerce une double activité :
- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement d'un ouvrage qu'il met à disposition du concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11,
  - une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ces activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

► de la part du concédant : modèle de l'actif financier. Le concessionnaire dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.

Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire (conception, construction, exploitation ou maintenance) donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif du bilan du concessionnaire portant intérêts. Au bilan, ces créances financières sont classées dans la catégorie des « prêts et créances » qui lors de leur comptabilisation initiale sont comptabilisées à la juste valeur de l'infrastructure. Par la suite, les créances sont comptabilisées au coût amorti et remboursées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit financier calculé sur la base du taux d'intérêt effectif, équivalent au taux de rentabilité interne du projet, est comptabilisé en produits opérationnels. Ce modèle s'applique sur tous les contrats du Groupe signés en PPP (partenariat public-privé),

► il existe également le modèle de l'actif incorporel. Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Le Groupe n'est pas concerné par ce traitement.

Dans le cas de modèles mixtes, lorsque seule une part de l'investissement fait l'objet d'un droit inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, cette dernière est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti par le concédant. Le solde non garanti, dépendant de l'utilisation de l'ouvrage, est comptabilisé en immobilisation incorporelle.

Les conséquences comptables de l'application IFRIC 12 ne sont pas significatives sur les comptes consolidés du Groupe.

## 2. Méthodes de consolidation

### 2.1. Périmètre de consolidation

Les sociétés sur lesquelles VINCI Construction exerce un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50 %, mais sur lesquelles VINCI Construction exerce un contrôle de fait, sont consolidées selon cette même méthode. Cela concerne notamment CFE, dont VINCI Construction détient 46,84 % du capital.

Les sociétés sur lesquelles VINCI Construction exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

La consolidation selon la méthode de l'intégration proportionnelle a été retenue pour les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires et sur les sociétés en participation qui représentent une quote-part de chiffre d'affaires et un bilan significatif pour le Groupe.

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Les sociétés en participation autonomes constituées pour la réalisation des chantiers, conjointement avec d'autres partenaires, et dont le chiffre d'affaires à 100 % est supérieur à 45 millions d'euros, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les autres sociétés en participation sont consolidées en comptabilisant en compte de résultat la quote-part de chiffre d'affaires et de charges revenant au Groupe tout en maintenant au bilan les comptes courants d'associés.

Le périmètre de consolidation se décompose, par méthode de consolidation, de la façon suivante :

	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
Intégration globale	640	325	315	609	307	302
Intégration proportionnelle	259	66	193	241	58	183
Mise en équivalence	49	20	29	42	16	26
<b>Total</b>	<b>948</b>	<b>411</b>	<b>537</b>	<b>892</b>	<b>381</b>	<b>511</b>

La principale variation de l'exercice concerne l'acquisition de la société britannique Taylor Woodrow Construction, mentionnée en note B.

## 2.2. Opérations intragroupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont, en règle générale, éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- ▶ en totalité si l'opération est réalisée entre deux entreprises intégrées globalement,
- ▶ à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement,
- ▶ à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

## 2.3. Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture. Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

## 2.4. Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits et charges financiers au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaie étrangère ou sur les produits dérivés de change utilisés à des fins de financement ou de couverture des participations dans les filiales étrangères sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

## 2.5. Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition. En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à la juste valeur aux dates de prise de contrôle, les actifs, passifs et certains passifs éventuels identifiables.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsqu'un accord prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans l'évaluation de la société cible à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs, ou des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente selon IFRS 5 qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition, tel que défini ci-dessus, et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est comptabilisée en goodwill.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

## **2.6. Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle**

Les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans changement de contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. En vertu de cette approche, la différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêt dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres, sans impact sur le résultat.

## **3. Règles et méthodes d'évaluation**

### **3.1. Recours à des estimations**

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

#### **3.1.1. Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction**

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'aléas basée sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

#### **3.1.2. Évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur**

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites en note A.3.11. « Goodwill ».

#### **3.1.3. Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)**

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de stock-options (offres de souscription ou d'achat), de plans d'attribution d'actions de performance et du plan d'épargne groupe. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

#### **3.1.4. Évaluations des engagements de retraite**

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisation ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé. Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note C.11. « Engagements de retraite et autres avantages au personnel ».

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses.

### 3.1.5. Évaluations des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- ▶ les estimations effectuées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes pour les provisions pour service après-vente,
- ▶ les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison.

### 3.1.6. Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

Dans le cas où les instruments financiers ne sont pas cotés sur un marché, le Groupe a recours, pour les évaluer à la juste valeur, à des modèles de valorisation qui reposent sur des hypothèses qui privilégient l'utilisation de paramètres observables.

## 3.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément à la norme IAS 11 selon les modalités décrites ci-dessous.

Il inclut, après élimination des opérations intragroupe, le chiffre d'affaires :

- ▶ des sociétés intégrées globalement,
- ▶ des sociétés contrôlées conjointement, consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, pour la quote-part revenant au Groupe,
- ▶ des sociétés en participation, au prorata des droits du Groupe.

Il inclut, le cas échéant, le chiffre d'affaires comptabilisé au titre des travaux de construction réalisés par des entreprises tierces, sur les ouvrages en contrat de PPP dont la contrepartie reçue figure au bilan en créances financières.

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée dans la note A.3.4. « Contrats de construction » présentée ci-dessous.

## 3.3. Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes sont comptabilisés selon la norme IAS 18. Ils regroupent les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.

## 3.4. Contrats de construction

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11. Pour le Groupe, l'avancement est généralement déterminé sur la base d'un avancement physique.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

## 3.5. Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des plans d'épargne groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock-options, d'actions de performance VINCI et les offres de souscription au plan d'épargne du groupe VINCI représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par VINCI Construction. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur, à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués. Le modèle binomial « Monte Carlo » est jugé comme le plus fiable et le plus pérenne pour évaluer cette juste valeur, car il permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires sur la base d'observations historiques.

### 3.5.1. Plans d'options de souscription ou achat d'actions

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe sur les précédents exercices. Des options de souscription ou d'achat d'actions VINCI sont attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe. La juste valeur des options attribuées est déterminée, à la date d'attribution, à partir d'un modèle d'évaluation binomial de type « Monte Carlo ». Le nombre d'options valorisées est ajusté de la probabilité que les conditions d'acquisition des droits relatifs à l'exercice de l'option ne soient pas satisfaites.

### 3.5.2. Plans d'attribution d'actions de performance

S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions de performance est subordonnée à la réalisation de conditions de performance de marché et de critères financiers, la juste valeur des actions de performance VINCI a été estimée, à la date d'attribution, selon un modèle de simulation « Monte Carlo » afin d'intégrer l'impact de la condition de performance de marché (i.e. taux sans risque) tel que préconisé par la norme IFRS 2.

Le nombre d'actions de performance, auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2, est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers, depuis la date d'attribution des actions.

### 3.5.3. Plan d'épargne Groupe

Dans le cadre du plan d'épargne Groupe, VINCI procède en France trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote de 10 % par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les 20 derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'Administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir d'un modèle d'évaluation binomial de type « Monte Carlo ». Les actions acquises par les salariés de VINCI Construction dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité (sauf cas particulier) pendant 5 ans des actions acquises.

VINCI a mis en place en 2007 une opération d'actionnariat salarié avec effet de levier « Castor Avantage » pour les salariés des filiales françaises. L'évaluation de la charge des plans à effet de levier est effectuée à la date d'attribution des parts du plan conformément à la norme IFRS 2 et correspond à l'avantage octroyé par VINCI à destination des salariés de VINCI Construction.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et du plan épargne groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'Administration de VINCI SA et approuvés en Assemblée Générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Leur évaluation n'étant pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles de métier, le Groupe a jugé opportun de ne pas inclure cette charge dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles et de le présenter sur une ligne séparée, « Paiements en actions (IFRS 2) », du résultat opérationnel.

## 3.6. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- ▶ le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient qualifiés ou non comptablement d'instruments de couverture,
- ▶ la rubrique « Produits financiers des placements » comprend les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat.

## 3.7. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts d'emprunts immobilisés et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion du risque de taux.

## 3.8. Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou en cours d'adoption à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, en particulier les charges liées aux paiements en actions (IFRS 2), sont également comptabilisés en capitaux propres.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées et les coentreprises donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

### 3.9. Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Le Groupe n'a pas émis d'instruments de capitaux propres susceptibles d'avoir un effet dilutif.

### 3.10. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulées. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

### 3.11. Goodwill

Le goodwill correspond à l'écart positif constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement et aux sociétés intégrées selon la méthode de la consolidation proportionnelle sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « goodwill ». Les goodwill relatifs à des entreprises associées sont inclus dans la rubrique « participations dans les entreprises associées ».

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (« impairment test ») au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en résultat opérationnel et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (« badwill ») sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

### 3.12. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage concédé en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de l'ouvrage. Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoute les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la date de début d'utilisation du droit d'exploitation (voir note A.1.2. « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession »).

### 3.13. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

### 3.14. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composant de l'immobilisation est amorti sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :	
▪ Gros œuvre	de 20 à 40 ans
▪ Installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériels de chantiers et installations techniques	de 3 à 10 ans
Matériels de transport	de 3 à 5 ans
Agencements	de 5 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

### 3.15. Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens, en contrepartie il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

### 3.16. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Ils sont inscrits sur une ligne spécifique à l'actif du bilan.

Les immeubles de placement sont enregistrés pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur, selon les mêmes modalités que les immobilisations corporelles.

### 3.17. Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les goodwill, un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

### 3.18. Participation dans les entreprises associées

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise associée, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note A.3.17. « Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers ».

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle dans les pôles de métiers, le résultat des entreprises associées est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel.

### 3.19. Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti, la part à plus d'un an des créances relatives aux contrats de PPP et la juste valeur des produits dérivés actifs non courants (voir note A.3.27.2. « Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs »).

### 3.19.1. Titres disponibles à la vente

La catégorie « titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majorée des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible. Une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue notamment une indication objective de dépréciation.

Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :

- ▶ la perte de valeur est durable lorsque la moyenne mobile sur neuf mois du cours de bourse à la clôture est inférieure de 20 % au prix de revient du titre,
- ▶ la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours « spot » de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture, sauf dans de rares circonstances exceptionnelles où le Groupe ajuste le prix coté.

### 3.19.2. Prêts et créances au coût amorti

La catégorie « prêts et créances au coût amorti » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, les prêts et créances collatéralisés, les autres prêts et créances. Elle comprend également les créances financières afférentes aux contrats de concessions et de partenariat public-privé dès lors que le concessionnaire dispose d'un droit inconditionnel à recevoir une rémunération (généralement sous forme de loyers) de la part du concédant.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif. Dans le cas particulier des créances relevant du champ d'application d'IFRIC 12, le taux d'intérêt effectif utilisé correspond au taux de rentabilité interne du projet.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêt s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

## 3.20. Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition ou de production dans l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

## 3.21. Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

## 3.22. Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants comprennent la juste valeur des produits dérivés actifs et la part à moins d'un an des prêts et créances figurant dans les autres actifs financiers non courants.

### 3.23. Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (voir note A.3.24. « Disponibilités et équivalents de trésorerie »). Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

### 3.24. Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires (selon la classification AMF), des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas 3 mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe a retenu la méthode de la juste valeur pour apprécier le rendement de ses instruments financiers. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

### 3.25. Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent d'une part les provisions pour retraite et d'autre part les autres provisions non courantes.

#### 3.25.1. Provisions pour retraite

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils respectent les critères définis par IFRIC 14 (voir note A.1.1.2. « IFRIC 14 : Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum »).

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime, ou le changement d'un régime existant, donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus, qui excèdent 10 % du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation au titre de ses prestations définies et la juste valeur des actifs du régime, sont rapportés au résultat, pour l'excédent, selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime ; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et sont inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les passifs courants.

### 3.25.2. Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel, évaluées selon la norme IAS 19, et les provisions non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les dotations (ou reprises) de provisions résultent de la variation de ces évaluations à chaque date de clôture.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en « autres passifs courants ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « provisions courantes ».

### 3.26. Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (cf. ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'événements spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, cotraitants ou fournisseurs.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

### 3.27. Emprunts obligataires et autres dettes financières (courantes et non courantes)

#### 3.27.1. Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique coût de l'endettement financier brut.

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financements de projet consentis par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Les instruments financiers qui contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32. La valeur comptable de l'instrument hybride est allouée entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres étant définie comme la différence entre la juste valeur de l'instrument hybride et la juste valeur attribuée à la composante dette. Cette dernière correspond à la juste valeur d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas de composante capitaux propres. La valeur attribuée à la composante capitaux propres comptabilisée séparément n'est pas modifiée durant la vie de l'instrument. La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur sa durée de vie estimée. Les frais d'émission sont alloués proportionnellement à la composante dette et à la composante capitaux propres.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste « dettes financières courantes ».

### 3.27.2. Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et actions), le Groupe utilise des instruments dérivés. Conformément à la norme IAS 39, tout instrument dérivé doit figurer au bilan à sa juste valeur. À défaut d'une qualification de couverture la variation de juste valeur doit être enregistrée en résultat. Dès lors que l'instrument dérivé est qualifié de couverture, sa comptabilisation en instrument de couverture permet de neutraliser les variations de valeurs du dérivé dans le résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans trois cas : couverture de juste valeur, couverture de flux futurs de trésorerie et couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger :

- ▶ une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'engagements fermes non comptabilisés, attribuable à l'évolution de variables financières (taux d'intérêts, cours de change, cours d'action, cours des matières, etc.),
- ▶ une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable,
- ▶ une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée.

La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI Construction sont considérés comme des instruments de trading directement affectés au contrat concerné.

La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan en « actifs financiers non courants » ou « autres emprunts et dettes financières non courantes ». La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture sont classées en « actifs financiers courants » ou « dettes financières courantes ».

La valeur de marché des opérations de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la clôture de l'exercice.

### 3.27.3. Engagement de rachat accordés à des actionnaires minoritaires

Les engagements de rachat consentis à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe sont portés en dettes financières pour la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option avec pour contrepartie une diminution des capitaux propres consolidés (intérêts minoritaires et capitaux propres part du Groupe, pour l'excédent, le cas échéant).

## 3.28. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle et semestrielle.

Les engagements hors bilan sont présentés selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

## B. Acquisitions d'entreprises

Concernant l'acquisition ci-dessous mentionnée, les valeurs attribuées aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables ont été déterminées sur la base des éléments disponibles à la date d'arrêt des comptes. Le goodwill qui en résulte est susceptible d'évoluer pendant les douze mois suivant la date de prise de contrôle, en fonction des modifications qui pourraient être apportées durant cette période.

### Acquisition de Taylor Woodrow Construction

VINCI PLC, filiale britannique de VINCI Construction, s'est porté acquéreur, en septembre 2008, de 100 % du capital de Taylor Woodrow Construction, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 688 millions de livres sterling (864 millions d'euros) et un résultat net de 6,2 millions de livres sterling (7,8 millions d'euros) sur l'ensemble de l'année 2008. Ce groupe est un acteur majeur au Royaume-Uni dans les domaines des travaux ferroviaires et aéroportuaires, les infrastructures pour l'énergie, ainsi que dans les secteurs de la santé et de l'enseignement dans le cadre de contrats de PPP.

La société est consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe depuis le 9 septembre 2008.

#### Détermination des actifs et passifs identifiables à la date de prise de contrôle

(en millions d'euros)	Valeurs historiques	Ajustement justes valeurs	Justes valeurs
<b>Actifs non courants</b>			
Actifs immobilisés	11,7	26,2	37,9
Actifs financiers non courants	3,7	0,2	4,0
Impôts différés actifs	0,2	3,9	4,1
<b>Total actifs non courants</b>	<b>15,7</b>	<b>30,3</b>	<b>46,0</b>
<b>Actifs courants</b>			
209,0	209,0	(1,0)	208,0
<i>dont trésorerie</i>	112,1		112,1
<b>Passifs non courants</b>			
Dettes financières et dérivés non courants	0,0		0,0
Autres passifs non courants	0,0	2,0	2,0
Impôts différés passifs	0,0		0,0
<b>Total passifs non courants</b>	<b>0,0</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>
<b>Passifs courants</b>			
Dettes financières et dérivés courants	0,0		0,0
Autres passifs courants	251,2	2,7	253,9
<b>Total passifs courants</b>	<b>251,2</b>	<b>2,7</b>	<b>253,9</b>
<b>Actifs net total</b>	<b>(26,5)</b>	<b>24,5</b>	<b>(2,0)</b>
<b>Prix d'acquisition (100 % des titres)</b>	<b>93,2</b>		<b>93,2</b>

Les ajustements de juste valeur à la date de prise de contrôle se rapportent principalement à la reconnaissance de la marque pour 26,2 millions d'euros et des passifs éventuels.

Le goodwill résultant de la prise de contrôle de Taylor Woodrow Construction s'élève à 76,4 millions de livres sterling (soit 95,2 millions d'euros à la date de prise de contrôle). Il a été déterminé en comparant le prix d'acquisition à la quote-part correspondante des actifs et passifs détenus réévalués à la juste valeur. Ce goodwill correspond aux avantages économiques futurs supplémentaires que VINCI Construction estime dégager suite à l'acquisition de cette société. L'allocation du prix d'acquisition n'est pas définitive.

Le chiffre d'affaires et les résultats opérationnels réalisés en 2008 par Taylor Woodrow Construction sont, depuis la date de son acquisition, respectivement de 207 millions de livres sterling (260 millions d'euros) et de 1,4 million de livres sterling (1,8 million d'euros).

## C. Notes relatives au bilan et au compte de résultat

### 1. Immobilisations incorporelles (en milliers d'euros)

	31/12/2007	Augmentation	Diminution	Écarts conv. variation de périmètre et autres	31/12/2008
Valeur brute	79 220	6 308	(1 413)	20 475	104 590
Amortissements et provisions	(60 013)	(6 212)	1 435	5 605	(59 185)
<b>Total valeur nette</b>	<b>19 207</b>	<b>96</b>	<b>22</b>	<b>26 080</b>	<b>45 405</b>

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des licences logiciels et des brevets.

Les acquisitions et reprises d'amortissements par voie de regroupement d'entreprises ainsi que les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur ont un impact non significatif sur la variation de l'année.

### 2. Goodwill (en milliers d'euros)

	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
Goodwill au début de l'exercice	558 002	(13 960)	544 042
Goodwill constatés dans l'exercice	154 233		154 233
Amortissements et provisions		(834)	(834)
Écarts de conversion et autres	(91 637)	1 397	(90 240)
<b>Total</b>	<b>620 598</b>	<b>(13 397)</b>	<b>607 201</b>

#### Les principaux goodwill en valeur nette à la clôture sont :

	Valeur nette
Solétanche Bachy	178 927
Nuvia	119 212
Taylor Woodrow Construction	80 249
Sogea Holdings UK	53 618
VINCI PLC	15 835
Fifehead Ltd (Stradform)	14 396
VMA	11 115
Energilec	8 920
Refco Holdings Inc.	8 707
Geopac	7 314

### Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers (en millions d'euros)

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les goodwill et les autres actifs non financiers ont fait l'objet de tests de valeur au 31 décembre 2008.

La valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT), déterminées par activité et par pays, est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des cash flows d'exploitation prévisionnels avant impôt (résultat opérationnel + amortissements + provisions non courantes - investissements d'exploitation - variation du besoin en fonds de roulement sur activité).

Les projections de flux de trésorerie sont déterminées, en règle générale, à partir des derniers plans triennaux disponibles. Au-delà de la période triennale, les flux de trésorerie sont extrapolés en appliquant, jusqu'à la cinquième année, un taux de croissance généralement déterminé en fonction de l'appréciation par le management des perspectives de l'entité concernée.

Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable du goodwill 31/12/2008	Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie				Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice	
		Taux de croissance (années n+1 à n+5)	Taux de croissance (valeur terminale)	Taux d'actualisation avant impôts 31/12/2008	Taux d'actualisation avant impôts 31/12/2007	2008	2007
Solétanche Bachy	178,9	1,2 à 3,4 %	1,50 %	10,13 %	9,48 %	-	-
Autres goodwill	428,3	0 à 3 %	0 à 3 %	10,13 à 14,47 %	8,5 à 11,3 %	0,8	0,1
<b>Total</b>	<b>607,2</b>					<b>0,8</b>	<b>0,1</b>

### 3. Immobilisations du domaine concédé (en milliers d'euros)

	31/12/2007	Augmentation	Diminution	Écarts conv. variation de périmètre et autres	31/12/2008
Valeur brute	9 108	2 178			11 286
Amortissements et provisions	(5 239)	(214)			(5 453)
<b>Total valeur nette</b>	<b>3 869</b>	<b>1 964</b>			<b>5 833</b>

Les acquisitions et reprises d'amortissements par voie de regroupement d'entreprises ainsi que les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur ont un impact non significatif sur les comptes du Groupe.

### 4. Immobilisations corporelles (en milliers d'euros)

#### 4.1. Variation de l'exercice

	31/12/2007	Augmentation	Diminution	Écarts conv. variation de périmètre et autres	31/12/2008
Valeur brute	3 055 991	512 839	(169 589)	(42 991)	3 356 250
Amortissements et provisions	(1 733 807)	(331 696)	148 777	25 244	(1 891 482)
<b>Total valeur nette</b>	<b>1 322 184</b>	<b>181 143</b>	<b>(20 812)</b>	<b>(17 747)</b>	<b>1 464 768</b>

## 4.2. Répartition par nature

	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Terrains	51 217	(5 528)	45 689
Constructions	213 095	(90 937)	122 158
Installations techniques, matériel	2 788 613	(1 664 207)	1 124 406
Mobilier de bureau, informatique, agencement	197 656	(130 762)	66 894
Immobilisations en cours	105 669	(48)	105 621
<b>Total valeur nette</b>	<b>3 356 250</b>	<b>(1 891 482)</b>	<b>1 464 768</b>

Les acquisitions et reprises d'amortissements par voie de regroupement d'entreprises ainsi que les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur ont un impact non significatif sur les comptes du Groupe.

## 4.3. Investissements de l'exercice

	31/12/2008
Terrains	4 387
Constructions	15 565
Installations techniques, matériel	463 807
Mobilier de bureau, informatique, agencement	29 080
<b>Total investissements</b>	<b>512 839</b>

## 4.4. Immobilisations corporelles en location-financement

Les immobilisations corporelles détenues au travers de contrats de location-financement représentent un montant de 124,4 millions d'euros au 31 décembre 2008. Elles concernent principalement des immobilisations destinées à l'exploitation.

## 5. Immeubles de placement (en milliers d'euros)

	31/12/2007	Augmentation	Diminution	Écarts conv. variation de périmètre et autres	31/12/2008
Valeur brute	25 481		(1 215)	(11 121)	13 145
Amortissements et provisions	(10 730)	(35)		3 683	(7 082)
<b>Total valeur nette</b>	<b>14 751</b>	<b>(35)</b>	<b>(1 215)</b>	<b>(7 438)</b>	<b>6 063</b>

Les acquisitions et reprises d'amortissements par voie de regroupement d'entreprises ainsi que les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur ont un impact non significatif sur les comptes du Groupe.

## 6. Participations dans les entreprises associées (en milliers d'euros)

	31/12/2007	31/12/2008
<b>Valeur des titres en début d'exercice</b>	<b>14 036</b>	<b>24 206</b>
Augmentation de capital des entreprises associées	4 651	(943)
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	4 486	2 807
Dividendes distribués	(1 913)	(2 008)
Variations de périmètre, écarts de conversion et autres	2 946	(3 291)
<b>Total valeur nette</b>	<b>24 206</b>	<b>20 771</b>

## 7. Autres actifs financiers non courants (en milliers d'euros)

	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
Créances financières PPP	40 458		40 458
Titres de participations	68 271	(27 420)	40 851
Autres actifs financiers disponibles à la vente	4 135	(2 344)	1 791
Autres actifs financiers non courants	39 278	(6 902)	32 376
Juste valeur des produits dérivés actifs	8		8
Fonds de pension - actif financier net excédentaire	13 567		13 567
<b>Total</b>	<b>165 717</b>	<b>(36 666)</b>	<b>129 051</b>

## 8. Stocks et travaux en cours (en milliers d'euros)

	31/12/2007	31/12/2008
Stocks	240 455	320 368
Travaux en cours	49 151	67 796
<b>Total valeur nette</b>	<b>289 606</b>	<b>388 164</b>

## 9. Actifs financiers de gestion de trésorerie, disponibilités et équivalents de trésorerie (en milliers d'euros)

Les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2007	31/12/2008
<b>Actifs financiers de gestion de trésorerie</b>	<b>1 144 296</b>	<b>1 763 346</b>
Équivalent de trésorerie	591 508	521 266
Disponibilités	793 063	698 220
<b>Disponibilités et équivalents de trésorerie</b>	<b>1 384 571</b>	<b>1 219 486</b>

Les actifs financiers sont constitués essentiellement d'un placement auprès de la société mère VINCI, rémunéré à des conditions proches de celles du marché.

## 10. Besoin (excédent) en fonds de roulement (en milliers d'euros)

	31/12/2007	31/12/2008
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	289 606	388 164
Clients et autres créances d'exploitation	6 064 760	6 451 331
Autres actifs courants	211 893	244 331
Actifs d'impôt exigible	24 076	59 996
<b>Stocks et créances d'exploitation (I)</b>	<b>6 590 335</b>	<b>7 143 822</b>
Dettes fournisseurs	3 956 214	4 353 489
Autres passifs courants	3 753 317	4 293 431
Passifs d'impôt exigible	112 401	137 727
<b>Dettes d'exploitation (II)</b>	<b>7 821 932</b>	<b>8 784 647</b>
<b>Besoin en fonds de roulement lié à l'activité (I-II)</b>	<b>(1 231 597)</b>	<b>(1 640 825)</b>
<i>Provisions courantes</i>	<i>(1 026 579)</i>	<i>(1 203 870)</i>
<b>Besoin en fonds de roulement lié à l'activité (après provisions courantes)</b>	<b>(2 258 176)</b>	<b>(2 844 695)</b>

## 11. Engagements de retraite et autres avantages au personnel (en milliers d'euros)

### 11.1. Engagements de retraite

Les provisions pour engagements de retraite au 31 décembre 2008 s'élèvent au total à 135 732 milliers d'euros (dont 125 256 à plus d'un an) contre 131 366 milliers d'euros au 31 décembre 2007 (dont 116 772 à plus d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre des indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre des engagements de retraite complémentaires. La part à moins d'un an s'élève à 10 476 milliers d'euros au 31 décembre 2008, contre 14 594 milliers d'euros au 31 décembre 2007, et est présentée au bilan en autres passifs courants.

Les engagements de retraite de VINCI Construction portant sur des régimes à prestations définies comprennent :

- ▶ les engagements portés directement par VINCI Construction ou ses filiales, qui font l'objet de provisions inscrites au bilan consolidé, il s'agit principalement des indemnités de départ à la retraite versées lorsque le départ à la retraite survient à l'initiative du salarié (conformément à la loi sur la sécurité sociale actuellement en vigueur),
- ▶ les engagements portés au travers de fonds de pensions externes. Ils concernent, pour l'essentiel, les filiales britanniques (VINCI PLC, Freyssinet UK) et le groupe CFE en Belgique,
- ▶ les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan concernent principalement la France et la Belgique. Les provisions sont calculées, pour ces pays, sur la base des hypothèses suivantes :

Plan	31/12/2008	31/12/2007
Taux d'actualisation	5,60 %	5,25 %
Taux d'inflation	2,0 %	1,9 %
Taux de revalorisation des salaires	2 % - 4 %	2 % - 4,2 %
Taux de revalorisation des rentes	1,5 % - 2,5 %	1,5 % - 2,5 %
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	10 - 15 ans	10 - 15 ans

Pour le Royaume-Uni, les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

Plan	31/12/2008	31/12/2007
Taux d'actualisation	6,10 %	5,80 %
Taux d'inflation	3,2 %	3,2 %
Taux de revalorisation des salaires	3 % - 4,2 %	3 % - 4,15 %
Taux de revalorisation des rentes	3,1 % - 5 %	3,05 % - 5 %
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	2 - 15 ans	5 - 17 ans

Pour chaque plan, le rendement attendu des fonds investis est déterminé selon la « building block method » qui décompose le rendement attendu en trois parties : placements monétaires, placements obligataires et actions. Le rendement des actions est déterminé en ajoutant 3 % au rendement à long terme des obligations d'État. Les composantes monétaires et obligataires sont déterminées à partir des indices publiés sur le marché.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2008. Pour les actifs investis dans l'actif général des compagnies d'assurances, c'est la valeur comptable au 31 décembre 2008 qui est retenue.

Sur la base de ces hypothèses, les engagements de retraite, la partie provisionnée et les charges de retraites comptabilisées s'analysent de la façon suivante :

### Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Valeur actuelle des engagements de retraite	(142,2)	(368,0)	(510,2)	(141,0)	(446,3)	(587,3)
Juste valeur des actifs financiers	0,8	335,7	336,5	1,3	454,0	455,3
<b>Surplus (ou déficit)</b>	<b>(141,4)</b>	<b>(32,3)</b>	<b>(173,7)</b>	<b>(139,7)</b>	<b>7,7</b>	<b>(132,0)</b>
<b>Provisions reconnues au bilan</b>	<b>(117,4)</b>	<b>(18,2)</b>	<b>(135,6)</b>	<b>(113,3)</b>	<b>(18,1)</b>	<b>(131,4)</b>
Actifs reconnus au bilan		13,6	13,6		0,9	0,9
<b>Éléments non reconnus au bilan</b>						
Écarts actuariels	8,5	27,7	36,2	9,7	(16,0)	(6,3)
Coût des services passés	15,5		15,5	16,7		16,7
Actifs non reconnus au bilan					(8,9)	(8,9)

La charge actuarielle de retraite de l'exercice s'élève à 24,4 millions d'euros.

### 11.2. Autres avantages au personnel

Le montant de la provision pour autres avantages au personnel au 31 décembre 2008 s'élève au total à 19 853 milliers d'euros (dont 14 419 milliers à plus d'un an) contre 19 638 milliers d'euros au 31 décembre 2007 (dont 15 924 milliers d'euros à plus d'un an). La part à moins d'un an, respectivement de 5 434 milliers d'euros et de 3 714 milliers d'euros au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 est présentée au bilan en autres passifs courants. Les provisions pour autres avantages au personnel sont évaluées selon la méthode des unités de crédits projetées et concernent principalement les engagements relatifs aux médailles du travail.

### 12. Provisions pour risques et charges (en milliers d'euros)

	31/12/2007	Dotations	Reprises	Reprises non utilisées	Autres variations	31/12/2008
Garanties données aux clients	332 676	127 875	(62 856)	(21 972)	(20 121)	355 602
Pertes à terminaison	222 754	158 879	(123 321)	(24 475)	3 395	237 232
Litiges	182 101	80 718	(27 037)	(11 639)	1 936	226 079
Restructuration	12 272	6 732	(4 783)	(3 089)	(104)	11 028
Autres risques courants	213 633	165 555	(87 257)	(35 776)	(9 328)	246 827
Actualisation prov. risques et charges courantes	(1 550)		264		5	(1 281)
Reclassement part à moins d'un an non courant	64 693				63 690	128 383
<b>Risques courants</b>	<b>1 026 579</b>	<b>539 759</b>	<b>(304 990)</b>	<b>(96 951)</b>	<b>39 473</b>	<b>1 203 870</b>
Risques sur filiales	6 880	10 762	(711)	(3 000)	(229)	13 702
Autres risques non courants	113 136	100 347	(18 342)	(21 283)	6 080	179 938
Actualisation prov. risques et charges non courantes	(1 704)		54			(1 650)
Reclassement part à moins d'un an non courant	(64 693)				(63 690)	(128 383)
<b>Risques non courants</b>	<b>53 619</b>	<b>111 109</b>	<b>(18 999)</b>	<b>(24 283)</b>	<b>(57 839)</b>	<b>63 607</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 080 198</b>	<b>650 868</b>	<b>(323 989)</b>	<b>(121 234)</b>	<b>(18 366)</b>	<b>1 267 477</b>

### 13. Autres passifs courants (en milliers d'euros)

Les autres passifs courants se décomposent comme suit :

	31/12/2007	31/12/2008
Clients - Avances sur travaux	729 226	803 565
Produits constatés d'avance	973 890	1 122 763
Comptes courants d'exploitation	544 233	623 863
Dettes fiscales et sociales	1 066 543	1 122 627
Dettes sur immobilisations	31 623	26 517
Autres dettes courantes	389 494	578 186
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages au personnel part à moins d'un an	18 308	15 910
<b>AUTRES PASSIFS COURANTS</b>	<b>3 753 317</b>	<b>4 293 431</b>

### 14. Excédent financier net et ressources de financement (en milliers d'euros)

Le Groupe présente à la fin de l'exercice un excédent financier net de 1 938 032 milliers d'euros qui s'analyse comme suit :

	31/12/2007	31/12/2008
<b>Emprunts participatifs et obligataires (a)</b>	<b>(147)</b>	
Autres emprunts et dettes financières (a)	(426 662)	(475 259)
Juste valeur des produits dérivés passifs non courants	(2 094)	(25 458)
<b>Dettes financières</b>	<b>(428 756)</b>	<b>(500 717)</b>
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>(428 903)</b>	<b>(500 717)</b>
Parts à moins d'un an des dettes financières à LT (a)	(80 012)	(85 474)
Comptes courants de trésorerie passifs	(12 350)	(27 742)
Autres dettes financières courantes	(89 732)	(108 619)
Juste valeur des produits dérivés passifs courants	(536)	(10 394)
Découverts	(426 785)	(328 995)
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>(609 415)</b>	<b>(561 224)</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>(1 038 318)</b>	<b>(1 061 941)</b>
Juste valeur des produits dérivés actifs	4 925	16 247
Prêts et créances collatéralisées et autres actifs financiers	904	894
Actifs financiers de gestion de trésorerie	1 144 296	1 763 346
Disponibilités et équivalents de trésorerie	1 384 571	1 219 486
<b>EXCÉDENT FINANCIER NET</b>	<b>1 496 378</b>	<b>1 938 032</b>

(a) Emprunts et dettes financières à long terme, détaillés ci-après

Les actifs financiers de gestion de trésorerie sont constitués, à hauteur de 1 689,4 millions d'euros, de placements effectués auprès de VINCI rémunérés à des conditions proches de celles du marché.

**Dont trésorerie nette (cf. tableau des flux de trésorerie) :**

	31/12/2007	31/12/2008
OPCVM - Équivalents de trésorerie	591 508	521 266
Disponibilités	793 063	698 220
Découverts bancaires	(426 785)	(328 995)
<b>TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>957 786</b>	<b>890 491</b>

**Détail des emprunts et dettes financières à long terme (en millions d'euros)**

	31/12/2007	31/12/2008
Emprunts obligataires	0,1	
Emprunts bancaires et autres dettes financières	240,8	314,5
Emprunts liés aux retraitements des locations financements	98,3	107,0
Emprunts Groupe VINCI	167,6	139,2
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME (a)</b>	<b>506,8</b>	<b>560,7</b>

Les autres emprunts et dettes financières ne font l'objet d'aucun covenant spécifique, à l'exception du crédit syndiqué de CFE qui est soumis à des covenants qui tiennent compte entre autres des capitaux propres et de la relation entre ceux-ci et l'endettement financier et du cash flow généré.

**Détail des emprunts et dettes financières à long terme (en millions d'euros)**

	Taux d'intérêt contractuel	Échéance	Nominal restant dû	Valeur au bilan
<b>Emprunts bancaires et autres dettes financières</b>			<b>314,5</b>	<b>314,5</b>
CFE	3,7 %	jusqu'en 2020	242,2	242,2
Solétanche	4,8 %	jusqu'en 2020	32,9	33,0
Autres			39,4	39,3
<b>Emprunts liés aux retraitements des locations-financements</b>			<b>107,0</b>	<b>107,0</b>
CFE	4,4 %	jusqu'en 2015	27,3	27,3
Solétanche	5,6 %	jusqu'en 2016	48,9	48,9
Autres			30,8	30,8
<b>EMPRUNTS GROUPE VINCI</b>			<b>139,2</b>	<b>139,2</b>

## 15. Chiffre d'affaires (en millions d'euros)

L'évolution du chiffre d'affaires prend en compte l'effet des variations de périmètre et de change. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
<b>Chiffre d'affaires de l'exercice</b>	<b>14 820</b>	<b>13 027</b>
. Chiffre d'affaires des sociétés entrantes	(442)	883
. Chiffre d'affaires des sociétés sortantes		(248)
. Effet de change		(226)
<b>Chiffre d'affaires à structure et change constants</b>	<b>14 378</b>	<b>13 436</b>

À structure et taux de change constants, le chiffre d'affaires enregistre une progression de 7 % par rapport à l'exercice précédent.

<b>CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISION</b>	31/12/2008	31/12/2007
VINCI Construction France	6 684	6 189
VINCI Construction Filiales Internationales	1 951	1 965
VINCI Construction UK	1 278	1 131
Compagnie d'Entreprises CFE	1 728	1 518
VINCI Construction Grands Projets	771	861
Freyssinet	970	831
Solétanche Bachy	1 510	588
Éliminations intragroupe	(72)	(56)
<b>Total</b>	<b>14 820</b>	<b>13 027</b>

<b>CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (PAR DESTINATION)</b>	31/12/2008	31/12/2007
France (y compris DOM-TOM)	8 145	7 361
Europe hors France	4 237	3 839
Afrique	992	751
Amériques	495	374
Moyen-Orient	503	328
Asie	333	272
Océanie	115	102
<b>Total</b>	<b>14 820</b>	<b>13 027</b>

<b>CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MÉTIER</b>	31/12/2008	31/12/2007
Bâtiment	6 332	5 925
Génie civil et terrassement	6 219	4 972
Travaux hydrauliques	801	780
Routes	639	602
Facility Management et autres services	277	238
Montage et Promotion immobilière	208	219
T.P. Environnement	181	172
Prestations de services et autres	163	119
<b>Total</b>	<b>14 820</b>	<b>13 027</b>

## 16. Résultat opérationnel sur activité (en milliers d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'affaires	14 819 604	13 027 231
Produits des activités annexes	116 122	122 574
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>14 935 726</b>	<b>13 149 805</b>
Achats (matières premières, fournitures, marchandises)	(3 665 984)	(3 092 007)
Sous-traitance et autres charges externes	(6 950 246)	(6 392 371)
Frais de personnel	(2 906 181)	(2 486 601)
Impôts et taxes	(139 542)	(131 547)
Autres produits et charges opérationnels	13 977	35 257
Dotations aux amortissements d'exploitation	(335 222)	(280 123)
Dotation nette aux provisions d'exploitation		
. Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(1 392)	(1 302)
. Dépréciation d'actifs	(53 808)	(15 436)
. Engagements de retraite et autres avantages au personnel	5 815	(6 772)
. Risques et charges courants et non courants	(176 850)	(134 081)
<b>Résultat opérationnel sur activité</b>	<b>726 293</b>	<b>644 822</b>

Les produits des activités annexes s'élèvent à 116,1 millions d'euros au 31 décembre 2008. Ils sont essentiellement constitués de ventes de matériels, matériaux et marchandises pour 54,6 millions d'euros, de produits d'études, ingénieries et honoraires, facturés dans le cadre de contrats de construction pour 28,4 millions d'euros et de produits locatifs pour 29,5 millions d'euros.

## 17. Paiements en actions (en millions d'euros)

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 41,2 millions d'euros avant impôt au titre de l'exercice 2008, dont 3,7 millions d'euros au titre des plans de stock-options, 12,7 millions d'euros au titre des plans d'épargne groupe et 24,8 millions d'euros au titre des plans d'actions de performance.

### 17.1. Plans d'épargne Groupe

Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe dans le cadre des plans d'épargne sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :

- ▶ durée de la période de souscription : 4 mois,
- ▶ durée de la période d'indisponibilité : 5 ans à compter de la fin de période de souscription.

Le nombre de titres souscrits estimés à la fin de la période de souscription est obtenu par une formule analytique basée sur des méthodes de régression linéaire à partir des observations historiques des plans entre 2002 et 2008 en tenant compte d'un coût d'indisponibilité des parts du FCPE.

Le coût d'indisponibilité des titres souscrits est estimé du point de vue d'une tierce partie qui détient un portefeuille diversifié et qui se voit prête à acquérir les titres bloqués en contrepartie d'une décote correspondant à la rentabilité exigée par lui sur les fonds propres alloués en vue de se couvrir contre le risque de marché sur la période d'indisponibilité des titres (5 ans). Le risque de marché est évalué sur une base annuelle selon une approche « value at risk ».

## 17.2. Options d'achat et de souscription d'actions

Il n'a pas été mis en place de nouveau plan d'options sur action en 2007 et en 2008. Les principales hypothèses utilisées pour évaluer, conformément à la norme IFRS 2, les justes valeurs des options attribuées sur la période 2004-2006 sont les suivantes :

Plan	16/05/2006	09/01/2006	01/03/2005	07/09/2004
Volatilité (*)	24,19 %	23,60 %	23,55 %	25,23 %
Rendement attendu de l'action	6,50 %	5,70 %	6,30 %	6,66 %
Taux de rendement sans risque (**)	3,68 %	2,99 %	3,17 %	4,06 %
Taux de distribution du dividende espéré (***)	2,75 %	2,92 %	3,52 %	3,33 %
Juste valeur de l'option (en euros)	7,74	5,66	5,93	4,90

(\*) Volatilité estimée selon une approche multicritère.

(\*\*) Taux à 5 ans des obligations d'État français.

(\*\*\*) Moyenne du rendement attendu par les analystes financiers sur les 3 années suivant la date d'attribution ajustée d'un taux de croissance annuel théorique au-delà de cette période.

Par ailleurs, la durée de vie des options retenue dans le modèle est ajustée par rapport à leur durée de vie contractuelle par la prise en compte d'hypothèses comportementales (turnover, exercices anticipés) basées sur des observations passées.

## 17.3. Actions de performance

La juste valeur des actions de performance a été estimée par un actuaire externe. Les principales hypothèses utilisées pour ces évaluations sont les suivantes :

	Plan 2008	Plan 2007
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (en euros)	55,7	49,5
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution (en euros)	28,2	24,5
Juste valeur du cours à la date d'attribution (en %)	50,53 %	49,61 %
Maturité à l'origine (en années) - période d'acquisition	2 ou 3 ans	2 ou 3 ans
Volatilité	26,51 %	21,79 %
Taux d'intérêt sans risque	4,07 %	3,76 %

Ces plans prévoient que les actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans sous réserve du respect de critères de performance boursier et financier de VINCI. Conformément à la norme IFRS 2, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers intervenue depuis la date d'attribution des actions.

## 18. Autres produits et charges financiers (en milliers d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
Dividendes perçus	2 104	2 324
Résultat de change	(10 596)	(445)
Impact d'actualisation	(4 276)	(2 905)
Plus ou moins values de cession de titres et sortie de réserves	40 629	17 194
Autres produits et charges financiers nets	368	4 511
<b>Autres produits et charges financiers nets</b>	<b>28 229</b>	<b>20 679</b>

## 19. Analyse de la charge nette d'impôts (en milliers d'euros)

### 19.1. Analyse de la charge nette d'impôts

	31/12/2008	31/12/2007
Impôts courants et différés	(227 585)	(219 725)
Taux d'impôt effectif	30,21 %	33,25 %

### 19.2. Taux d'impôt effectif

<b>Résultat avant impôt et résultat des entreprises associées</b>	<b>753 428</b>
Taux d'imposition théorique	34,43%
<b>Impôts attendus</b>	<b>(259 405)</b>
Perte de valeur des goodwill	(197)
Résultat taxé à taux réduit et autres taux	3 108
Différentiel de taux (N/N-1)	49
Différentiel de taux (pays étrangers)	29 187
Création (utilisation) de déficits reportables n'ayant pas donné lieu à impôt différé	(19 089)
Impôts forfaitaires et autres compléments d'impôts	(25 248)
Différences permanentes et divers	44 010
<b>Impôts effectivement constatés</b>	<b>(227 585)</b>
Taux d'impôt effectif	30,21 %

### 19.3. Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont issus des différences temporaires, ils se ventilent comme suit à la clôture de l'exercice :

Actif	Passif	Net
216 081	73 409	142 672

### 19.4. Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non certaine s'élèvent au 31 décembre 2008 à 83,4 millions d'euros.

## 20. Contrats de construction (en millions d'euros)

### 20.1. Informations financières relatives aux contrats de construction

Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées ainsi que des facturations intermédiaires est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, passifs ».

Les avances correspondent aux montants reçus avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés. Leur modalité de remboursement dépend des dispositions propres à chaque contrat. Ces avances sont, le plus souvent, maintenues tout au long du contrat indépendamment du montant des travaux réalisés ou en cours.

Les éléments relatifs aux contrats de construction en cours à la clôture s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Contrats de construction en cours , actifs	692	580
Contrats de construction en cours, passifs	(926)	(775)
<b>Contrats de construction en cours</b>	<b>(234)</b>	<b>(195)</b>
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	26 940	20 916
Moins factures émises	(27 174)	(21 112)
<b>Contrats de construction en cours avant avances reçues des clients</b>	<b>(234)</b>	<b>(196)</b>
Avances reçues des clients	(594)	(526)
<b>Contrats de construction en cours, nets</b>	<b>(828)</b>	<b>(722)</b>

## 20.2. Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction

Dans le cadre des marchés de travaux, le Groupe accorde et reçoit des garanties (sûretés personnelles) qui s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Engagements donnés	Engagements reçus
Bonne exécution et performance bonds	2 807	263
Retenues de garanties	1 424	332
Paiement à terme sous-traitants	1 276	261
Soumission	57	
<b>Total</b>	<b>5 564</b>	<b>856</b>

## 21. Transactions avec les parties liées (en millions d'euros)

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction,
- les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI Construction exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint (ces transactions s'effectuent sur une base de prix de marché). La société entretient également des relations d'affaires courantes avec d'autres sociétés du groupe VINCI.

### 21.1. Rémunération des membres du Comité de Direction

Les rémunérations des membres du Comité de Direction, pour la part supportée par VINCI Construction, ont représenté un montant de 2 965 526 euros en 2008.

### 21.2. Part non consolidée des éléments des sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'affaires	1 811,1	1 650,1
Achats	368,6	229,9
Sous-traitance	1 189,6	1 240,0
Créances clients	1 083,7	805,0
Dettes fournisseurs	585,3	452,7

Elles concernent principalement les transactions effectuées par les sociétés en participation (SEP) dans le cadre de l'activité de travaux de VINCI Construction.

### 21.3. Contribution au bilan consolidé des sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Actifs courants	898,7	1 079,0
Actifs non courants	604,2	499,6
Passifs courants	1 609,2	1 155,7
Passifs non courants	518,7	393,1
Produits d'exploitation	2 223,3	1 935,7
Charges d'exploitation	(2 070,4)	(1 838,2)
Coût de l'endettement financier net	(5,4)	(9,5)
Autres produits et charges financiers	(4,1)	(4,9)
Impôts sur les bénéfices	(2,8)	(18,9)

Compte tenu de l'activité de travaux de VINCI Construction, les sociétés en participation constituées pour la réalisation des chantiers, conjointement avec d'autres partenaires, dont le chiffre d'affaires à 100 % est supérieur à 45 millions d'euros, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

### 22. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus (en millions d'euros)

	Engagements donnés	Engagements reçus
Garanties solidaires des associés	15	
Découverts bancaires	2	
Cautions fiscales et douanières	28	
Contrats de location simple	243	
Sûretés réelles	247	2
Autres engagements	245	239
<b>Total</b>	<b>780</b>	<b>241</b>

Compte tenu notamment de la qualité de ses partenaires, le Groupe considère que le risque d'être appelé en garantie au titre de ces engagements est négligeable.

### 23. Effectifs et droit à la formation

Les effectifs moyens représentent en fin de période :

	31/12/2008	31/12/2007
Ingénieurs et cadres	10 483	9 840
Non cadres	56 176	55 393
<b>Total</b>	<b>66 659</b>	<b>65 233</b>

#### Droit à la formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 2 479 milliers au 31 décembre 2008.

## 24. Litiges et arbitrages

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de fait ou litige exceptionnel susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de la Société. Les sociétés qui font partie du groupe VINCI Construction sont parfois impliquées dans des litiges relevant du cours normal de leurs activités. Les risques y afférents ont été évalués par VINCI Construction et ses filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers et font l'objet de provisions déterminées en conséquence. Les principaux litiges en cours à la date du présent document sont les suivants :

### Litiges et arbitrages

► Le 23 mai 2004, une partie de la coque de la jetée de l'aérogare 2E de l'aéroport de Roissy s'est effondrée. Cet ouvrage avait été réalisé pour le compte d'Aéroports de Paris qui, dans le cadre de ce projet, combinait les qualités de maître d'ouvrage, d'architecte et de maître d'œuvre. Les travaux de construction de l'aérogare 2E avaient été réalisés en de multiples lots séparés par de nombreuses entreprises. Les coques (superstructures) de la jetée ont été construites par un groupement constitué de plusieurs sociétés aujourd'hui filiales de VINCI Construction.

Ce sinistre fait actuellement l'objet d'une procédure d'expertise judiciaire dont l'objet est de déterminer les causes de l'effondrement et d'apprécier les préjudices subis. Par ailleurs, une instruction pénale a été ouverte à la suite de l'effondrement. Les conséquences financières de ce sinistre tiennent d'une part aux coûts de reconstruction de l'ouvrage, lesquels relèvent d'une police d'assurance souscrite par le maître d'ouvrage, et d'autre part aux préjudices financiers subis par les exploitants en raison de la désorganisation induite par l'indisponibilité de l'ouvrage. Les modalités de la prise en charge de ces conséquences par les entreprises concernées ainsi que leur quantum restent à établir. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce sinistre n'aura pas d'incidence défavorable significative sur sa situation financière.

► La SNCF a saisi le tribunal administratif de Paris en 1997 de multiples requêtes dirigées contre de nombreuses entreprises de construction, dont plusieurs filiales du Groupe, ayant pour objet le versement d'indemnités compensant un préjudice qu'elle estime avoir subi lors de la conclusion, entre 1987 et 1990, de marchés relatifs à la construction des lignes du TGV Nord, du TGV Rhône-Alpes et de leur interconnexion. Cette demande faisait suite à la condamnation des entreprises concernées par le Conseil de la Concurrence en 1995 que la Cour d'appel de Paris avait globalement confirmée.

Le tribunal administratif de Paris, après avoir, dans le cadre de deux de ces requêtes, considéré en décembre 1998 que les manœuvres anticoncurrentielles constatées par le Conseil de la Concurrence permettaient à la SNCF de soutenir que son consentement aurait été vicié lors de la passation des marchés concernés a ordonné des mesures d'expertise pour en mesurer l'incidence. Les entreprises s'étaient pourvues en cassation contre cette décision mais le Conseil d'État, par un arrêt du 19 décembre 2007, a rejeté leurs demandes. En 2005, l'expert commis par le tribunal administratif de Paris a rendu deux rapports concluant à l'existence de surcoûts pour la SNCF sensiblement inférieurs au montant de ses réclamations.

Le montant réclamé aux groupements d'entreprises dans lesquels les sociétés du groupe VINCI Construction ont une participation et qui ont exécuté une vingtaine de marchés de travaux, s'élève à environ 30 millions d'euros. Ces demandes devront faire l'objet d'un examen de détail par le tribunal administratif de Paris.

Le groupe VINCI Construction estime, pour sa part, que la SNCF n'a pas subi de préjudice à l'occasion de la conclusion de ces marchés avec ses filiales concernées dans la mesure où chacun de ces marchés a été négocié dans le détail et donc en pleine connaissance de cause avec la SNCF qui est un maître d'ouvrage extrêmement expérimenté et compétent. VINCI Construction estime que ces litiges n'auront pas une incidence défavorable significative sur sa situation financière.

► Le Conseil régional d'Île-de-France a saisi le 23 mai 2008 le tribunal de grande instance de Paris d'une demande en référé ayant pour objet la condamnation de 15 entreprises, dont plusieurs font partie du groupe VINCI Construction, et de diverses personnes physiques à lui payer à titre de provision une somme de 76 millions d'euros. Cette demande fait suite à l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Paris du 27 février 2007 condamnant diverses personnes physiques pour délit d'entente et à la décision rendue le 9 mai 2007 par le Conseil de la Concurrence condamnant les entreprises à des sanctions pour pratiques anticoncurrentielles commises entre 1991 et 1996 dans le cadre du programme de rénovation des établissements scolaires du second degré de la région Île-de-France. Cette décision a été confirmée par un arrêt de la Cour d'appel de Paris le 3 juillet 2008 qui a fait l'objet d'un pourvoi en cassation. Le Groupe ne s'attend pas à une incidence significative sur sa situation financière au titre de la procédure en cours.

## 25. Établissements et principales sociétés consolidées au 31 décembre 2008

	Méthode de consolidation	% d'intérêts
1/ Société mère		
<b>VINCI Construction</b>	<b>IG</b>	<b>100,0</b>
2/ Filiales		
<b>VINCI Construction France</b>	<b>IG</b>	<b>100,0</b>
Bateg	IG	100,0
Botte Fondations	IG	100,0
Bourdarios	IG	100,0
Campenon Bernard Construction	IG	100,0
Campenon Bernard Régions	IG	100,0
Campenon Bernard Sud-Est	IG	100,0
Chantiers Modernes BTP	IG	100,0
Chantiers Modernes Sud	IG	100,0
Dodin Campenon Bernard	IG	100,0
Dumez Côte d'Azur	IG	100,0
Dumez EPS	IG	100,0
Dumez Île-de-France	IG	100,0
Dumez Méditerranée	IG	100,0
EMCC	IG	100,0
Energilec	IG	100,0
GTM Bâtiment	IG	100,0
GTM Génie Civil et Services	IG	100,0
Lainé Delau	IG	100,0
Les Travaux du Midi	IG	100,0
Neximmo 5	IP	49,9
Petit	IG	100,0
Pitance	IG	100,0
SCAO	IP	33,3
SICRA Île-de-France	IG	100,0
Sobea Environnement	IG	100,0
Société d'Ingénierie et de Réalisation de Construction	IG	100,0
Sogea Atlantique	IG	100,0
Sogea Caroni	IG	100,0
Sogea Est BTP	IG	100,0
Sogea Nord-Ouest	IG	100,0
Sogea Picardie	IG	100,0
Sogea Sud	IG	100,0
VINCI Construction Terrassement	IG	100,0
VINCI Environnement	IG	100,0
VINCI Networks	IG	100,0

25. Établissements et principales sociétés consolidées au 31 décembre 2008 (suite)

	Méthode de consolidation	% d'intérêts
2/ Filiales (suite)		
<b>VINCI Construction Filiales Internationales</b>	<b>IG</b>	<b>100,0</b>
Dumez-GTM Calédonie	IG	100,0
First Czech Construction Company - FCC (République tchèque)	IG	100,0
GTM Guadeloupe	IG	100,0
Inter Most (Serbie)	IG	100,0
Nofrayane (Guyane française)	IG	100,0
Prumstav (République tchèque)	IG	100,0
SBTPC (Réunion)	IG	100,0
SMP CZ (République tchèque)	IG	100,0
Sobea Gabon	IG	90,0
Sogea Martinique	IG	100,0
Sogea Mayotte	IG	100,0
Sogea Réunion	IG	100,0
Sogea-Satom	IG	100,0
Warbud (Pologne)	IG	99,7
<b>VINCI PLC (Grande-Bretagne)</b>	<b>IG</b>	<b>100,0</b>
Crispin & Borst	IG	100,0
Gordon Durham	IG	100,0
John Jones	IG	100,0
Norwest Holst Ltd	IG	100,0
Stradform Ltd	IG	100,0
Taylor Woodrow Construction	IG	100,0
VINCI Investment Ltd	IG	100,0
VINCI Construction UK	IG	100,0
Weaver PLC	IG	100,0

## 25. Établissements et principales sociétés consolidées au 31 décembre 2008 (suite)

	Méthode de consolidation	% d'intérêts
2/ Filiales (suite)		
<b>Compagnie d'Entreprises CFE (Belgique)</b>	<b>IG</b>	<b>46,8</b>
ABEB	IG	46,8
BPC	IG	46,8
BPI	IG	46,8
CFE Hungary	IG	46,8
CFE Nederland	IG	46,8
CFE Polska	IG	46,8
CFE Slovaquia	IG	46,8
CLE	IG	46,8
CLI SA	IG	46,8
DEME (Dredging Environmental and Marine Engineering)	IP	23,4
Druart	IG	29,3
Engema	IG	46,8
Geka	IG	46,8
L. Stevens & Co	IG	46,8
Nizet Entreprises	IG	46,8
Sogesmaint	IG	31,7
Van Wellen	IG	46,8
Vanderhoydonckx	IG	46,8
VMA Infra-industrie	IG	46,8
<b>VINCI Construction Grands Projets</b>	<b>IG</b>	<b>100,0</b>
Autoroute M1 (Angleterre)	IP	33,3
Autoroute Patras - Corinthe (Grèce)	IP	30,0
Barrage Wadi Dayqah (Oman)	IP	50,0
Brightwater Tunnels (États-Unis)	IP	60,0
Coentunnel (Pays-Bas)	IP	(1) 29,1
Métro de Budapest (Hongrie)	IP	35,0
Métro du Caire ligne 3 (Égypte)	IP	28,5
Pont de Kincardine (Écosse)	IP	50,0
QDVC (Qatar)	IP	49,0
Socaly	IP	(2) 72,0
Socaso	IP	66,7
Socatop	IP	(3) 50,0
Tunnel de Liefkenshoek (Belgique)	IP	(4) 36,7
Tunnels Hallandsas (Suède)	IP	40,0

(1) y compris part de CFE à 46,8 % : 10,1 %. (2) y compris part de VINCI Construction France 48 %. (3) y compris part de VINCI Construction France 8,3 %. (4) y compris part de CFE à 46,8 % : 11,7 %.

25. Établissements et principales sociétés consolidées au 31 décembre 2008 (suite)

	Méthode de consolidation	% d'intérêts
2/ Filiales (suite)		
<b>Soletanche Freyssinet</b>	<b>IG</b>	<b>100,0</b>
Bachy Soletanche Group Ltd (Hong Kong)	IG	100,0
Bachy Soletanche Holding Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,0
Bachy Soletanche Singapore Pte Ltd	IG	100,0
CSM Bessac SAS (France)	IG	100,0
Freyssinet East Llc (Émirats arabes unis)	IG	100,0
Freyssinet (France)	IG	100,0
Freyssinet Hong Kong	IG	100,0
Freyssinet International & Cie	IG	100,0
Freyssinet Korea (Corée)	IG	90,0
Freyssinet SA (Espagne)	IP	50,0
Groupe Geopac (Canada)	IG	100,0
Austress Freyssinet (Australie)	IG	92,0
Menard	IG	100,0
Nicholson Construction Company Inc. ( États-Unis)	IG	100,0
Nuvia Ltd (Grande-Bretagne)	IG	100,0
Osnova Solsif Ltd (Ukraine)	IG	70,0
Rodio Cimentaciones Especiales SA (Espagne)	IP	50,0
Soletanche Bachy Chile SA	IG	95,0
Solétanche Bachy (France)	IG	100,0
Solétanche Bachy Pieux SAS (France)	IG	100,0
Soletanche Polska Spzoo	IG	100,0
Terre Armée Internationale	IG	100,0
The Reinforced Earth CY (États-Unis)	IG	100,0
Zao Soletanchestroy (Russie)	IG	100,0
<b>VINCI Construction Holding</b>		
Dumez Construction	IG	100,0

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- ▶ le contrôle des comptes consolidés de la société VINCI Construction SAS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ▶ la justification de nos appréciations,
- ▶ la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note A-3.4 de l'annexe intitulée « Contrats de construction », le groupe VINCI Construction comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement. Nous avons revu les hypothèses retenues et les calculs effectués par votre groupe.

Comme indiquée dans la note A-3.11 de l'annexe intitulée « Goodwill », le groupe VINCI Construction procède au minimum une fois par an, à des tests de dépréciation des goodwill. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2009  
Les commissaires aux comptes

**KPMG AUDIT**  
Département de KPMG S.A.  
**Philippe Bourhis**

**DELOITTE & ASSOCIÉS**  
**Marc de Villartay**



5 cours Ferdinand-de-Lesseps  
92851 Rueil-Malmaison Cedex – France  
Tél. : + 33 1 47 16 39 00  
Fax : + 33 1 47 16 46 26  
[www.vinci-construction.com](http://www.vinci-construction.com)